



Agen, mercredi 23 juin 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03359

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
Arrêté préfectoral n°2021-06-22-00002

Concours de pêche**Concours de pêche****Réduire la vitesse (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 26/06/2021 de 07:00 à 19:00

- o **Canal latéral à la Garonne, branche de Montech à Montauban ou canal de Montech**
entre les pk 0,060 (Bief 1 bis) et pk 4,477 - Rive gauche

- le 27/06/2021 de 07:00 à 19:00

- o **Canal latéral à la Garonne, branche de Montech à Montauban ou canal de Montech**
entre les pk 0,060 (Bief 1 bis) et pk 4,477 - Rive gauche

Commentaire :

Conformément à l'arrêté préfectoral ci-joint, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont invités à être vigilants au niveau du bief 1 bis, de l'embranchement Montech-Montauban, en aval du pont du rat et à passer à allure modérée aux droits des participants au concours de pêche.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Sud Ouest, 2, Port-Saint-Etienne, BP 7204, 31073 TOULOUSE CEDEX 7
Tél : 05.61.36.24.24 - Fax : 05.61.54.66.50
Service Territorial Garonne, 107, avenue du Général de Gaulle, 47000 AGEN
Tél : 05 53 47 31 15 - Fax : 05 53 66 82 84

Date limite d'affichage :

28/06/2021

Adjoint au Chef de Subdivision

Signé

Alain ASTRUC